

Nous ne reviendrons pas sur l'agression à Cannes-la-Bocca de cette vieille dame par deux gamins de 14 ans à coups de pied dans la tête pour 10 euros...

## **Un individu de type africain clandestin à Nice...**

Aujourd'hui, c'est à Nice que cela se passe. Un clandestin de 24 ans, recherché en Suède pour s'être soustrait à des soins psychiatriques depuis juin 2022, a fait trébucher une femme de 53 ans. Puis, il l'a bourré de coups de pied au sol avant de lui sauter, à pieds joints, sur la tête... La ville de Nice compte plus de 3600 caméras de vidéosurveillance qui manifestement n'ont pas ému l'agresseur. Il était 3h du matin et ce sont des cris d'un riverain qui aurait stoppé le massacre. Cela s'est passé à l'angle de la rue Durante et de la rue d'Italie, dans le cœur de la ville. L'individu avait pris la fuite mais grâce à son signalement, « *un homme de type africain, une veste à carreaux clairs sur le dos et un jogging gris* », il a pu être arrêté, et placé en détention provisoire pour tentative d'assassinat.

## **Aucun lien avec la victime...**

Il n'a fallu qu'une heure aux policiers pour le retrouver dans le Vieux-Nice. Il se serait dit « sans-papiers », en provenance d'Angola, et SDF. Les enquêteurs recherchent aujourd'hui d'autres possibles victimes de ce sauvage qui risque d'échapper à la prison s'il est considéré comme détraqué mental, non responsables de ses actes... A ce jour, rien ne justifierait une telle agression dont la violence a choqué les enquêteurs. Ce barbare pourra, en se soustrayant aux soins psychiatriques que lui imposera la justice, refaire une victime aussitôt libéré... Quant à la femme qui a eu une énorme plaie au crâne, nul doute qu'il lui faudra des années pour se remettre de cette agression...

## **Oumar N., le barbare de Cherbourg...**

Dans un autre style, il y a eu le drame sexuel de Cherbourg. Là encore, c'est un individu de 18 ans, condamné déjà à 5 reprises, pour des faits similaires notamment sur sa propre sœur de 12 ans. A l'époque, en 2019, on croit rêver, l'affaire avait été classée sans suite par la Justice au motif que « *l'infraction n'était pas assez caractérisée* » (sic)... Là encore, Oumar N. avait été récemment convoqué pour une expertise psychiatrique, visite à laquelle il ne s'est pas présenté... Dans le cas présent, il s'en est pris à une femme de 29 ans qui rentrait chez elle avec ses courses. L'homme aurait coincé son pied dans la porte. Le reste est insoutenable...

## **Des tortures ignobles...**

Le barbare aurait fait subir un calvaire à la femme. Après l'avoir frappé, il l'aurait violé à plusieurs reprises avec notamment un manche à balai de 75cm. Cela a entraîné chez la victime, « *une perforation du colon, de l'intestin grêle, du péritoine et du diaphragme, un pneumothorax, des fractures aux côtes, et un risque élevé de choc septique* ». Opérée durant des heures, la jeune femme a dû être plongée dans un coma artificiel. Les faits se sont passés en plein jour dans le centre-ville de Cherbourg. La justice aurait attendu 10 jours pour médiatiser l'affaire. Ses empreintes digitales ont permis de confronter et d'arrêter le sauvage dont le téléphone portable avait été géolocalisé sur le lieu du drame.

## **Aucune émotion ou empathie de la part de l'agresseur...**

Oumar N. a été mis en examen vendredi pour « viol accompagné de tortures ou actes de barbarie » et placé en détention provisoire. Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Coutances. Le suspect, après avoir nié, a reconnu les faits devant l'abondance des preuves et n'a manifesté aucune émotion ni empathie pour la victime selon les enquêteurs. Il aurait fait preuve d'une froideur qui a choqué les policiers tout comme le personnel de santé de l'Hôpital dans lequel la victime a été admise... Devant un tel comportement, on se dit que la loi du talion serait sans doute le seul remède. Et il y aurait de nombreux volontaires pour lui faire subir ce qu'il a fait à cette jeune femme...

***Pascal Gaymard***

### **Partager :**

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)